



TBB = 10,75% | N/A = Non applicable

CONDITIONS DEBITRICES ET CREDITRICES APPLICABLES PAR BANQUE ATLANTIQUE

Au titre du premier semestre 2026

I - CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de banque, consignées dans le présent recueil, s'appliquent aux opérations réalisées en Côte d'Ivoire par Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI), au profit de sa clientèle. Les conditions et règlements édictés par les Autorités Monétaires s'appliquent de plein droit, même s'ils ne figurent pas explicitement dans le présent recueil. Il en est de même pour les normes découlant d'accords conclus entre BACI et ses partenaires. Les conditions générales de banque sont également applicables aux opérations de l'institution n°004-5-2015 du 8 mai 2015 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), établissant un canevas de présentation harmonisé des tarifs des produits et services bancaires offerts par les Établissements de crédit à leur clientèle, à savoir :

- I - Les conditions générales du compte ; VII - Les opérations sur titres ;
- II - Les services rattachés au fonctionnement du compte ; VIII - Les opérations de change ;
- III - Les services bancaires ; IX - Les opérations de crédit ;
- IV - Les services banque à distance ; X - Les opérations avec l'étranger ;
- V - La gestion des incidents de paiement ; XI - Les autres services (divers)

Pour toute réclamation, bien vouloir contacter le Service exploitation et qualité au numéro : +225 27 20 31 59 50

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

De façon générale, sont à la charge du client, tous impôts et taxes quelconques présentés et à venir prévisibles par rapport à l'utilisation des services bancaires. Toutes les taxes, en particulier la TVA et l'IRCIRVM, sont intégralement à la charge de la clientèle et restent à la source suivant les règles en vigueur. Toute taxe ou autre charge imposée par l'autorité régulatrice ou réglementaire est à la charge du client à l'exception de ceux définis par l'instruction de la BCEAO n°004-5-2014 du 25 juin 2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les Établissements de crédits de l'OMDA à leur clientèle.

21. Frais bancaires et taxes de valeur
Les débats bancaires sont celles où la BCEAO est soit installé, soit représenté.

-Les dates de valeur sont toujours exprimées en jours ouvrables. Le samedi est considéré comme jour non ouvrable.

24. Opérations interbancaires
Les opérations entre banques ne sont pas soumises aux conditions fixées par le présent texte.

En cas de crédit consortial, l'accord des banques du consortium peut amener à déroger aux conditions du présent texte.

Une convention d'engagement sera prise dans les cas de risk sharing inter-filières. Les crédits aux établissements financiers peuvent également être accordés à des conditions spéciales.

22. Taux débiteurs
Les tarifs indiqués dans le présent recueil sont exprimés en Francs CFA (FCFA) hors TVA et hors commission expresso centrale.

Pour les tarifs en EURO, une partie fixe est établie entre l'EURO et le Franc CFA à raison de 1 EUR pour 655,957 FCFA.

25. Taux débiteurs
Le Taux de Base Bancaire (TBB) est de 9,05%.

-Le Taux Moyen Mensuel et à Marché du 1er janvier 2014 : 9,05%.

-Le Meilleur Taux Débiteur (MTD) de la BACI varie en fonction des conditions du marché.

23. Periodicité d'arrêté des comptes

Les arrêtés sont effectués aux périodes suivantes :

-Comptes de chèques et comptes courants : chaque fin de mois

-Comptes d'épargne : deux fois par an (en juin et en décembre)

A - TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

I- CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

111 Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)

111.1 Compte épargne simple

111.2 Dépôt à terme

111.3 Plan épargne logement

111.4 Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)

111.5 Compte joint

111.6 Compte épargne

111.7 Autres types de comptes

111.8 Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte

111.9 Assurance décès accidentel associé au compte courant

112 Conditions de clôture de compte

112.1 Compte épargne simple

112.2 Dépôt à terme

112.3 Plan épargne logement

112.4 Compte d'épargne

112.5 Compte individus

112.6 Compte joint

112.7 Compte épargne

112.8 Compte individus

112.9 Lettre de clôture juridique

112.10 Attestation de clôture de compte

112.11 Autres types de clôture de compte

II- SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1 Gestion de comptes

2.1.1 Conditions débitrices et frais

2.1.2 Melleur taux débiteur appliquée à la clientèle 10,75%

2.1.3 Frais de tenue de compte sur livret d'épargne N/A

2.1.4 Commission du plus fort découvert 1/12% minimum 1000 francs

2.1.5 Commission de mouvement au début du compte Gratuit

2.1.6 Commission de dépassement sur compte autorisé

2.1.7 Commission de dépassement sur compte non autorisé

2.1.8 Frais de tenue de compte (tarif mensuel) 5 000 FCFA/mois Hors Pack, sinon en fonction du Pack

2.1.9 Arrêté de compte Gratuit

2.1.10 Relève d'identité Bancaire (RB) Gratuit

2.1.11 Autres types de conditions débitrices

2.1.12 Pacts (compte + carte + Atlantique Mobile + Bank to Wallet-AutoMobile + Assurances + e facture)

2.1.13 Professionnels

Pack Atlantique 4 000/mois

Pack Atlantique Plus 5 455 / mois

Pack Premium 7 000/mois

Pack Premium Plus 10 000/mois

Pack Platinum 15 000/mois

Pack Elite 36 364/mois

Pack Jeunes actifs 5 500/mois

Pack Primo 1 4 000/mois

Pack Primo 2 7 000/mois

Pack Primo 3 9 000/mois

Pack Econo 1 7 000/an

Pack Econo 2 10 000/mois

Pack Econo 3 15 000/mois

Pack Elite 25 300/mois

Pack Elite Pro 4 000/mois

Pack Elite Pro 2 10 000/mois

Pack Elite Pro 3 12 000/mois

Pack Gold 10 000/mois

Pack Jeunes Etudiants 800/an

Pack Jeunes Student 1500/mois

Pack Liberty Gold 15 000/mois

Pack Liberty Platinum 20 000/mois

Pack Select Pro TPE 10 000/mois

Pack Start Fonctionnaire 500/mois

Pack Agripro Micr Farmer Gratuit

Dépôts à termes Pas de frais

2.110.3 Dépôt minimum 10 000 000

Durée minimum 1 mois

2.110.3.3 Pénalité de déblocage anticipé 1%

2.110.4 Comptes Diaspora internationale

2.110.4.1 Pack OPAYS 75 EUR/an

2.110.4.11 Dépôt initial 160 EUR

2.110.4.12 Solde minimum à conserver 100 EUR

2.110.4.13 Frais sur versement / CHABI BANK

2.110.4.13.1 de à 1000 EUR 3,5 EUROS

2.110.4.13.2 de 1001 à 2000 EUR 8 EUROS

2.110.4.13.3 de 2001 à 3000 EUR 10 EUROS

2.110.4.13.4 de 3001 à 5 000 EUR 12 EUROS

2.110.4.13.5 au-delà de 5 000 EUR 0,7% max 30 EUROS

2.110.4.14 Frais sur appels de fonds N/A

2.110.4.15 Frais sur mises à disposition 5 000 FCFA par palier de 2 500

2.110.4.16 Offre Diaspora Régionale

Pack SEN YENSI 4 000 / mois

Dépôts sur un compte de Banque Atlantique Niger 10 000, limité à 10 millions

2.110.4.22 Diaspora Niger

Dépôts sur un compte de Banque Atlantique à partir de la Côte d'Ivoire

2.110.4.23 Diaspora Burkina Faso

Dépôts sur un compte de Banque Atlantique à partir de la Côte d'Ivoire

2.110.4.24 Diaspora Mali

Dépôts sur un compte de Banque Atlantique à partir de la Côte d'Ivoire

2.110.4.25 Diaspora Sénégal

Dépôts sur un compte de Banque Atlantique à partir de la Côte d'Ivoire

2.110.4.26 Assistance Dépôts Réparation

2.110.4.31 Atlantique Assistance Diaspora Selon formule choisie

2.110.4.44 Frais de clôture Gratuit

2.110.5.05 Compte Epargne Atlantique

Dépôt initial 5 000 000

Solde minimum à conserver 5 000 000

Dépôts intiaux pour les ouvertures de compte Néans sauf compte Diaspora et compte épargne Atlantique

2.12 Relèves de compte

Mensuel Gratuit

A la demande (mois en cours) 1 800 / Page

Autre période (tarif par mois) 5 000 pour les relevés hebdomadaires 20 000 FCFA pour les relevés journaliers*

2.12.13 Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

2.12.14 Banque du client Gratuit

2.12.15 Attestations bancaires

Attestation de soldé 15 000

Attestation de non engagement 25 000

Attestation de redérence 50 000

Attestation de clôture 50 000

Attestation de capacité financière 25 000

Attestation de compte bancaire 25 000

Attestation de virement irrévocable 25 000

Autres types d'attestations bancaires 25 000

Frais de timbre pour versement d'espèces en compte 100 par versement

III - SERVICES BANCAIRES

31 Dates de valeurs appliquées

31.1 Virements reçus J

31.2 Remise de chèque

31.3 Livrets d'épargne